



Envoi par

courriel

Le 19 septembre 2008

Alain Pineau
Directeur général de la Conférence canadienne des arts
804-130 Albert St.
Ottawa, ON
K1P 5G4

Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, les réponses au questionnaire que vous nous avez fait parvenir dans le cadre du déclenchement des élections fédérales 2008.

Nous espérons que les réponses fournies vous permettront de mieux comprendre notre action politique.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Dominic Labrie'.

Dominic Labrie
Cabinet du chef du Bloc Québécois
3730, Crémazie Est, 4^e étage

Montréal (Québec)
H2A 1B4

**QUESTIONS À L'INTENTION DE NOS CHEFS DE FILE POLITIQUES SUR
LEURS POSITIONS**

QUANT AUX ENJEUX CLÉS POUR LES ARTS ET LA CULTURE AU CANADA

Investissement du gouvernement fédéral dans le secteur des arts et de la culture

- 1) Sous un gouvernement formé par votre parti, quelle serait la priorité accordée au financement du secteur des arts et de la culture? Votre parti a-t-il une stratégie pour remplacer les programmes et les services qui viennent à expiration ou qui viennent d'être annulés? Si oui, quelle est-elle? En étant le plus précis possible s'il vous plaît?

Le Bloc Québécois considère que les actions du gouvernement conservateur en matière de financement sont grossières et indécentes. Guidé par une idéologie de droite, le précédent gouvernement cherche à museler les artistes et porte ainsi atteinte à l'un des fondements de l'identité québécoise. Le Bloc Québécois réclame depuis plusieurs années le rapatriement complet du secteur culturel au Québec. Dernièrement, le gouvernement du Québec a pris position et réclame, comme le Bloc, la souveraineté culturelle du Québec.

Le Bloc Québécois s'engage à demander un transfert de l'ensemble des responsabilités en matière de culture. D'ici là, il continuera à défendre le milieu culturel contre toute attaque du gouvernement fédéral et exhortera le gouvernement fédéral à ne pas abolir les programmes culturels, sabrés sauvagement par les conservateurs.

- 2) Votre parti s'engagera-t-il à faire participer le secteur des arts et de la culture à la création ou à l'examen des programmes et des services offerts par le gouvernement fédéral comme cela se fait dans d'autres secteurs d'activité?

Appeler la participation des acteurs du milieu pour en saisir les particularités fait partie des habitudes du Bloc Québécois.

- 3) Il y a trois ans, tous les partis politiques se sont entendus dans un large consensus sur la nécessité d'une nouvelle politique muséale soutenue par une augmentation du budget des musées. Votre parti a-t-il l'intention d'aller dans le sens de ce consensus et d'investir dans nos institutions patrimoniales?

Le gouvernement libéral avait annoncé en 2005 l'élaboration d'une nouvelle politique muséale, la politique actuelle datant de 1972. Les conservateurs n'ont pas cru bon de renouveler cet engagement et se sont limités en septembre 2006 à couper l'actuel programme d'aide aux musées. De son côté, la ministre Oda, alors ministre du Patrimoine s'est, pour l'essentiel, limitée à augmenter le financement des musées nationaux.

Le Bloc Québécois demande et continuera de demander au gouvernement fédéral de présenter une nouvelle politique muséale conforme aux besoins actuels des musées québécois et canadiens.

Promotion du statut socio-économique des artistes, des créateurs et des professionnels des arts

- 4) Les gouvernements du monde discutent beaucoup de l'émergence d'une économie de la création et de ce qui est nécessaire pour assurer la poursuite de sa croissance et de son expansion. Votre parti a-t-il des politiques concernant l'économie de la création? Si oui, quelles sont-elles? Si non, pourquoi?

L'économie de la création au Canada et au Québec consiste hélas pour bien des créateurs à l'obligation d'être économes! Or, le gouvernement conservateur s'évertue à faire des économies sur le dos des créateurs. Et assurément le Canada, dans un tel climat se dirige vers un crash artistique. Aux yeux du Bloc Québécois, un coup de barre s'impose. Il faut avant toute chose et dans les meilleurs délais rétablir les programmes abolis et évaluer avec le milieu culturel, par l'entremise du Comité du patrimoine, les dits programmes.

Voici les engagements du Bloc Québécois en matière culturelle

Appui financier aux artistes

- *Dépôt d'un projet de loi pour permettre l'étalement du revenu des artistes sur une période de cinq ans.*
- *Création d'un cadre permettant d'étendre l'application du régime d'assurance-emploi, tant en ce qui concerne les prestations ordinaires que les prestations spéciales, aux travailleurs autonomes dont beaucoup sont des artisans de la culture.*

- *Exemption d'impôt relative aux droits d'auteur¹ et aux droits de prêt public.*

Appui à l'industrie culturelle

- *Hausse du budget du Conseil des arts du Canada pour atteindre une enveloppe annuelle de 300 millions de dollars.*
- *Création d'un véritable programme d'aide aux festivals de 30 millions de dollars et transfert au gouvernement québécois des sommes imparties au Québec.*
- *Augmentation du fonds de 50 millions de dollars, dont 20 millions de dollars pour le cinéma québécois.*
- *Création d'un fonds du film documentaire long métrage et du cinéma Imax de 10 millions de dollars.*
- *Abolition de la TPS sur les livres.*
- *Appui à une nouvelle politique muséale conforme aux besoins actuels des musées québécois et canadiens.*

Enfin, le Bloc Québécois demande la révision de la politique muséale du gouvernement fédéral et un financement adéquat pour ce secteur.

- 5) La révision de la *Loi sur le droit d'auteur* est-elle une priorité de votre parti à la prochaine législature? Quelle serait l'approche de votre parti face à cet enjeu important?

Le Bloc Québécois constate qu'à l'heure actuelle, la *Loi sur le droit d'auteur* ne tient pas compte de l'impact des nouvelles technologies, notamment l'arrivée de l'Internet, et doit être modifiée le plus rapidement possible. Nous croyons que tout travail méritant salaire, il faut que les créateurs puissent recevoir leur dû tout en s'assurant que les consommateurs bénéficient de cette nouvelle source d'accès à la création.

¹ Comme le fait déjà le gouvernement du Québec.

À l'heure actuelle, le téléchargement illégal sert mal les artistes qui ne reçoivent rien de leurs créations, alors que les fournisseurs de service Internet sont les seuls à recevoir le fruit du travail des autres.

Le projet de loi C-61, déposé en juin 2008 par les conservateurs, ne responsabilise nullement l'industrie et se limite à s'attaquer aux consommateurs qui paient pourtant celle-ci pour leur accès à Internet.

Le Bloc Québécois s'assurera que la nouvelle *Loi sur le droit d'auteur* sera équitable et ne désavantagera ni les créateurs ni les consommateurs.

- 6) Votre parti est-il d'avis que le gouvernement fédéral a la responsabilité de contribuer à la formation des créateurs, particulièrement dans le secteur de l'audio-visuel?

Sans cautionner les récentes coupures du gouvernement fédéral au Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo, dont l'INIS a fait les frais, nous croyons que la formation est de compétence provinciale et relève ultimement de Québec. Le transfert de l'ensemble des responsabilités en matière de culture ne pourra qu'augmenter la capacité du Québec à développer un milieu culturel fort et des créateurs compétents.

Amélioration du soutien de la production et de la distribution des produits culturels canadiens chez nous et autour du monde

- 7) Sous un gouvernement formé par votre parti, la politique étrangère inclurait-elle une stratégie de diplomatie publique où les arts et la culture ont un rôle à jouer? Ferez-vous en sorte que le personnel de nos ambassades et de nos missions à l'étranger ait les ressources (humaines et financières) nécessaires pour promouvoir la culture canadienne?

Le Bloc Québécois, bien qu'il n'aspire pas à former le prochain gouvernement, critique vertement la décision du gouvernement fédéral de couper dans des programmes de visibilité à l'étranger tels que *PromArt* et *Routes commerciales*.

Nous croyons qu'un Québec souverain pourra se donner comme objectif de consacrer une part toujours croissante de sa richesse collective au soutien des arts et de la culture québécoise, tandis que le rayonnement et le développement de la culture québécoise pourront constituer un des axes fondamentaux de sa politique étrangère.

- 8) Votre parti est-il prêt à soulever la question de la diversité culturelle dans toutes les négociations commerciales internationales?

La culture n'est pas une marchandise. Elle est le reflet de l'âme des peuples et de l'imagination de ses créateurs. La culture québécoise est au cœur même de la

différence québécoise, du désir du Québec de vivre selon son génie propre. Il est absolument vital que la capacité de l'État de soutenir et de promouvoir l'expression culturelle québécoise soit intégralement maintenue. Rien dans les accords commerciaux internationaux ne doit la diminuer. L'évolution des moyens de communication nous procure la chance d'avoir accès aux autres cultures du monde et d'y faire connaître la nôtre. Encore faut-il qu'elles continuent d'exister.

Le Canada a ratifié la *Convention de l'UNESCO sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques*. Ce faisant, le Canada a reconnu que la présence des diverses cultures nationales est une richesse et un antidote à l'uniformisation du monde. Le Bloc Québécois s'en réjouit.

Or, ce n'est pas tout de ratifier la convention. Encore faut-il reconnaître et soutenir notre propre culture nationale et voir à ce qu'elle évolue dans un environnement qui favorise son épanouissement. Le Bloc Québécois compte bien presser le gouvernement fédéral en ce sens.

Évidemment, le travail ne s'arrête pas là. Premièrement, le Bloc Québécois s'engage à rester vigilant pour s'assurer qu'aucun accord commercial qu'Ottawa pourrait conclure ne contrevienne à la convention.

Deuxièmement, maintenant que la convention de l'UNESCO est en vigueur, il faudra que les pays qui l'ont ratifiée créent les institutions qui permettront qu'elle soit respectée et efficace.

Le Bloc Québécois estime qu'un secrétariat chargé exclusivement de l'application de la convention est la manière la plus appropriée pour veiller à lui donner de la force. Si c'est l'UNESCO dans son ensemble qui en est chargée, ce sont tous les pays membres, y compris ceux qui comme les États-Unis veulent torpiller la convention, qui vont veiller à son bon fonctionnement.

Le Bloc Québécois estime qu'un secrétariat à la diversité culturelle, dirigé par les pays qui ont ratifié la convention et qui veulent qu'elle fonctionne, est la voie la plus appropriée pour qu'elle ait de la force et qu'elle soit respectée. En outre, comme le Québec est l'exemple vivant de la nécessité de la diversité culturelle et que le projet de convention y est né, le Bloc Québécois croit que c'est au Québec que ce secrétariat devrait se situer.

Le Bloc Québécois pressera le gouvernement fédéral, qui jusqu'à maintenant refuse de travailler à ce que les institutions de la convention soient fortes, de réviser sa position de la promouvoir sur la scène internationale. Rappelons que le Québec, qui ne peut intervenir à l'UNESCO que dans les cas où il est d'accord avec Ottawa, a les mains liées dans ce dossier.

Le Bloc Québécois demandera au gouvernement fédéral de proposer la création d'un secrétariat de l'UNESCO à la diversité culturelle, et que ce secrétariat soit installé au Québec.

- 9) Il a été recommandé au gouvernement sortant de fusionner la *Loi sur la radiodiffusion* et la *Loi sur les télécommunications* à l'intérieur d'un même cadre législatif et de

réglementation. Qu'est-ce qu'un gouvernement que votre parti dirigerait ferait avec ces recommandations et quelle priorité leur accorderait-il?

Les télécommunications et la radiodiffusion revêtent une grande importance pour l'avenir de la culture québécoise. Par ailleurs, il est clair qu'aucun gouvernement du Québec ne pourra protéger efficacement cette culture s'il ne peut exercer un contrôle effectif sur ses outils de diffusion que sont la télévision et la radio.

À ce titre, le Bloc Québécois estime que le gouvernement du Québec devrait se doter d'un Conseil québécois de la radiodiffusion et des télécommunications. Le Québec pourrait alors mettre en œuvre sa propre réglementation en fonction de ses préoccupations et de ses intérêts.

Le Québec doit reprendre en main la gestion des télécommunications et de la radiodiffusion sur son territoire par le biais d'un organisme indépendant du gouvernement, mais conscient de la réalité québécoise. Il y gagnerait la capacité de décider lui-même de ses communications sur son territoire.

Actuellement, les décisions du CRTC se veulent le reflet de la réalité canadienne, la réalité québécoise étant ignorée. Sous l'égide du CRTC, le Québec devient une région canadienne, un état de fait qui ne tient aucunement compte des différences régionales au sein même du Québec.

Pour assurer son développement culturel, le Québec doit pouvoir exercer un contrôle sur les différentes facettes de sa radiodiffusion, soit la télévision et la radio. À ce titre, le Québec devrait disposer du pouvoir d'attribuer lui-même des licences, de les modifier ou de les renouveler. Ces décisions doivent être prises par un organisme québécois indépendant.

Alors que le gouvernement libéral se dirigeait vers une déréglementation des télécommunications en 2005, l'urgence de contrer cette orientation devient d'autant plus criante depuis l'arrivée des conservateurs.

Ces derniers ont entrepris un immense démantèlement du cadre réglementaire des télécommunications. L'ex-ministre de l'Industrie, Maxime Bernier, a d'ailleurs imposé un décret demandant au CRTC de réglementer le moins possible la téléphonie. Cette décision a été dénoncée par l'Union des consommateurs au Québec et les petits fournisseurs de services téléphoniques du Québec.

Le Bloc Québécois dénonce lui aussi cette façon de faire et déplore que le Québec doive se contenter de jouer un rôle de lobbyiste devant le gouvernement fédéral, d'autant plus que les télécommunications affectent le secteur culturel.

Bien que la Cour suprême ait déjà conclu que les télécommunications et la radiodiffusion relevaient du gouvernement fédéral, ce dernier pourrait déléguer au Québec la réglementation et la surveillance de ce secteur.

Ce procédé fonctionne déjà. Il est la base de plusieurs ententes administratives entre

Ottawa et Québec. Citons simplement la surveillance des voies navigables, qui relève de la GRC mais qui est administrée par la Sûreté du Québec, le transport par camion interprovincial ou l'attribution des permis de pêche en eau douce.

Le Québec pourra alors mettre en place une loi créant un Conseil québécois de la radiodiffusion et des télécommunications. Le gouvernement québécois disposerait alors d'un pouvoir réglementaire en cette matière, le pouvoir législatif demeurant fédéral.

Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral qu'il délègue au Québec la réglementation du secteur de la radiodiffusion et des télécommunications, permettant ainsi la création d'un Conseil québécois de la radiodiffusion et des télécommunications.

Pour faciliter les choses, le Bloc Québécois présentera lui-même un projet de loi pour rendre possible cette délégation de pouvoir vers le Québec.

- 10) Votre parti va-t-il s'engager à maintenir la règle courante de 53 p. 100 de propriété canadienne dans nos systèmes de médias électroniques et de télécommunications? Votre parti va-t-il affirmer les objectifs culturels inclus dans la *Loi sur la radiodiffusion* et assurer qu'ils soient respectés et favorisés dans toutes les plateformes de distribution des programmes?

Actuellement, plusieurs indices portent à croire que le gouvernement fédéral est favorable à la levée des restrictions concernant la propriété étrangère dans le domaine des télécommunications et de la radiodiffusion. Bien que Harper n'ait pas mentionné les télécommunications dans sa récente promesse concernant la libéralisation des investissements étrangers, la direction prise par les conservateurs nous semble inquiétante.

Le Bloc Québécois estime que le contrôle de la propriété dans les entreprises de radiodiffusion et de télécommunications a permis de maintenir des exigences de contenu qui ont bien servi les entreprises culturelles au Québec et au Canada. N'oublions jamais que celui qui maîtrise l'accès, maîtrise le contenu. En cédant cet accès à des étrangers, le gouvernement fédéral leur cède également le contenu, ce qui n'augure rien de bon pour la culture québécoise.

De fait, la déréglementation en matière de propriété étrangère est contraire aux intérêts des consommateurs qui recherchent des justes prix à la consommation et un accès aux technologies de télécommunications. Comme le redoute l'Union des consommateurs, une baisse de la qualité du service est à craindre.

L'ajout de capitaux nouveaux sans modifications aux conditions d'accès aux réseaux des entreprises titulaires permettrait sans doute d'éponger les dettes des télécommunicateurs, mais nuirait à l'établissement d'une réelle concurrence. Par ailleurs, l'augmentation des investissements étrangers dans le secteur des communications pourrait se traduire par un recul en matière d'emploi.

Pour sa part, le Bloc Québécois s'oppose à toute modification des quotas relatifs à la propriété étrangère.

Nous croyons que d'ouvrir davantage le contrôle des entreprises de radiodiffusion et de télécommunications à des intérêts étrangers constitue une menace pour la culture québécoise et affaiblit le pouvoir d'un organisme réglementaire.

Le Bloc Québécois fera en sorte que l'encadrement de la propriété étrangère soit maintenu.

11) Votre parti appuie-t-il la recommandation du CRTC à la ministre du Patrimoine canadien de diviser le Fonds canadien de télévision en deux volets?

La tâche du CRTC n'était pas mince et, dans les circonstances, on se doit de reconnaître l'effort qui a été fait. Cependant, le Bloc Québécois craint que la proposition de scinder le FCT pourrait avoir des répercussions négatives sur le financement d'émissions produites pour la Société Radio-Canada et d'autres télévisions publiques.

Le Bloc Québécois a demandé au gouvernement de s'engager à assurer à Radio-Canada un minimum de 37 % du fonds global du FCT, et ce, sous forme d'un financement pluriannuel et indexé.

Enfin, le Bloc Québécois est aussi inquiet que le CRTC propose qu'un éventuel volet du secteur privé du FCT privilégie le critère du succès pour le financement d'émissions. Nous croyons qu'une telle approche va à l'encontre de l'audace et de la création et risque de maintenir la télévision privée dans des créneaux de production sans risque et sans innovation.

11) Votre parti est-il en faveur de la notion de financement accru et stable dans le contexte d'un mémoire d'entente à long terme avec le radiodiffuseur public comme le propose CBC/Radio-Canada?

Oui. C'est d'ailleurs ce qu'ont défendu au Comité du Patrimoine les porte-parole du Bloc Québécois.